



Bonjour, j'espère que tu vas bien ... Voici un autre dossier de révision. Si tu as des questions, tu peux toujours me contacter à l'adresse mail suivante : lagmari.s.pro@hotmail.com

Prenez soin de vous et à bientôt !

N'hésite pas à m'envoyer tes dossiers par mail pour une correction !

Classe : 3P1 / 3P2	Matière : FHG	Professeur : Mme Lagmari
Intitulé : Dossier de révision en FHG		

Les Nouvelles technologies et Modes de vie

1- En t'aidant de ton cours (thème1), réalise une ligne du temps sur les quatre sources d'énergie selon les différentes périodes. Aide-toi également de ta fiche outil n°4. La ligne du temps est à réaliser sur une feuille quadrillée A4.

Les migrations

1- En t'aidant de ton cours, réponds aux questions suivantes :

a- Explique ce que c'est que le droit d'asile. Explique une situation où l'on pourrait avoir un droit d'asile.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

b- Quelle conclusion pouvons-nous émettre face aux préjugés que les européens ont des immigrés ?

.....

.....

.....

.....

.....

c- Décris les conditions de voyage des migrants et les raisons qui les poussent à migrer vers l'Europe.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

d- Quels pays de l'UE accueillent le plus grand nombre de demandeurs d'Asile ?

.....
.....
.....

e- Pourquoi l'Allemagne accueille-t-elle autant de migrants ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'immigration en Belgique

C'est après la première guerre mondiale que la main d'œuvre commence à manquer en Belgique (beaucoup d'hommes jeunes ne sont pas revenus de la guerre). Dès 1918, les italiens (mais aussi les français et les polonais) sont les bienvenus pour travailler en Belgique. Tout cela s'organisera officiellement à partir de 1946.

2- En t'aidant des documents suivants, réponds aux questions.



Vous songez à venir travailler en Belgique? Vous avez peut-être déjà pris « la grande décision »? Nous, Belges sommes heureux que vous veniez apporter à notre pays le concours de vos forces et de votre intelligence. Pour y parvenir, voici ce que nous vous proposons: nous essayerons dans cette petite brochure de vous informer des conditions de vie et de travail qui vous attendent en Belgique. Emigrer dans un pays qui nécessairement est différent du vôtre, pose quelques problèmes d'adaptation. Ces difficultés initiales seront beaucoup plus facilement surmontées si vous menez une vie normale; c'est-à-dire une vie familiale.

La Belgique est un pays où le travail est bien rémunéré, où le confort est élevé, surtout pour ceux qui vivent en famille. Vous trouverez dans notre pays un esprit international. Du reste 258 organisations ont leur siège principal en Belgique et beaucoup d'hommes politiques, de techniciens, d'hommes d'affaires et d'étudiants d'autres pays vivent sur notre sol. Il y a déjà des travailleurs de votre pays chez nous. Venez les rejoindre, si vous croyez que votre situation peut s'y améliorer. Mais pour le savoir, lisez attentivement les pages qui suivent. De toute façon, nous vous le répétons: les travailleurs méditerranéens sont les bienvenus parmi nous, en Belgique.

Aux Belges, l'on reconnaît comme qualités le bon sens, le courage, l'acharnement au travail, l'esprit de famille, le souci de l'indépendance; ils sont hospitaliers, en vertu de leur besoin inné de rendre service et accueillants pour les étrangers.

Le goût du confort, dû à un niveau de vie relativement élevé, se manifeste dans les maisons, l'intérieur, d'une propreté proverbiale, est très souvent doté de ce qui peut rendre votre vie plus agréable (radio, T.V., etc. ...) et plus commode grâce aux appareils ménagers (lessiveuses, etc...).

Si vous avez des enfants, vous devez savoir que des consultations pour nourrissons et enfants en bas âge sont organisées dans chaque commune importante, qu'il existe des services d'infirmières visiteuses, des dispensaires, des séances de vaccinations poliomyélitiques, antivarioliques, etc. ..., que des examens médicaux ont lieu dans les écoles et que d'autres ont pour but la détection des maladies professionnelles. Toutes ces présentations sont gratuites.

Cependant, dès que la chose est possible et quand il s'est trouvé un logement décent, le travailleur marié fait venir sa famille en Belgique: séparé trop longtemps des vôtres, vous connaissiez les effets néfastes de l'ennui et de la solitude. Vous êtes autorisé à vous faire rejoindre par votre famille après un mois.

Nous vous conseillons d'emporter en Belgique tout ce que vous avez comme vêtements et particulièrement les sous-vêtements, les vêtements chauds (chandails, manteaux) et les imperméables.

Pour les enfants, emmenez leurs trousseaux, layettes et même les vêtements devenus trop petits. Vous vous en félicitez s'il y a une nouvelle naissance dans votre foyer.

N'oubliez pas d'emmener également la literie (draps et couvertures).

Si vous possédez quelques objets utiles mais peu encombrants, tels que poste de radio à transistors, n'hésitez pas à les prendre avec vous.

Document 2

Si l'immigration répond fondamentalement à des besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques, l'autorisation du regroupement familial, choisi par la Belgique, renvoie aussi un autre objectif de l'immigration : le rétablissement du dynamisme démographique, particulièrement en Wallonie. La population belge avait tendance à décroître. Démographes et économistes préconisent, pour faire face à cette situation, l'évolution d'une politique d'immigration centrée sur l'importation de main-d'œuvre étrangère en fonction des besoins du marché du travail vers une politique d'immigration qui a pour objectif d'intégrer les travailleurs immigrés et leur famille. En s'installant en Belgique, ces immigrés permettent de contrer la stagnation démographique de la Belgique dont l'effet le plus redouté est la diminution du niveau de vie. La dimension familiale apparaît très tôt dans la politique d'immigration de la Belgique.

<http://germe.ulb.ac.be/uploads/pdf/infos%20livres/BreveHistImmBelg2012.pdf>, consulté le 2/02/20

Document 3

Ainsi, en juin 1946, les contacts noués avec les autorités italiennes aboutissent à un protocole entre la Belgique et l'Italie. Cet accord prévoit l'envoi de 50 000 travailleurs italiens dans les mines belges en échange du droit pour l'Italie à 200 kg de Charbon par mineur et par jour, payés au prix plein par l'Italie. La demande initiale sera vite dépassée et mènera l'immigration par contingentement entre 1946 et 1948. 65 056 hommes arrivent en Belgique dans 85 convois ferroviaires et sont répartis dans les 5 bassins charbonniers belges (en campine, dans le Centre, à Charleroi, à Liège et à Mons). Lorsqu'il signe le protocole en 1946, la Belgique ne prévoit pas de dispositif d'accueil pour les 50000 travailleurs attendus et ignore la question de leurs logements. Jusqu'au début des années 50, certains travailleurs italiens sont logés dans d'anciens camps de prisonniers qu'ils quitteront par la suite pour les phalanstères qu'ils appellent « cantine ».

Source : Une brève histoire de l'immigration en Belgique.

➤ **Que peut faire le travailleur étranger une fois qu'il a trouvé un logement ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Qu'est-ce que la Belgique propose aux travailleurs étrangers ?**

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

➤ **De quelle manière l'immigration italienne est-elle organisée ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Que prévoit cet accord ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Quelle critique pouvons-nous faire quant à l'accueil des immigrants italiens ?**

.....
.....
.....
.....
.....

Document 4

Au Bois du Cazier, sur des dizaines de mètres de galeries, les cintres métalliques pour le soutènement et les bois de soutien sont tordus ou brisés, des blocs énormes sont prêts à tomber et chutent d'ailleurs de temps en temps malgré les hausses d'épaules des cadres à qui nous faisons la remarque. (...) Tous ces faits éclairent la cadence des accidents d'alors, des catastrophes qu'avant 1956, on ne mentionnait qu'au rayon des faits divers, entre deux chiens noyés.

En passant dans la taille, je vérifiais les étaçons en rondins, (...) pour la sécurité de tous, et celle des étrangers qui craignent trop souvent de protester pour ne pas perdre leur place ou ne pas être dénoncés au patron. (...) La raison de l'insécurité résultait manifestement de cette cadence infernale à laquelle nous étions (...) soumis, s'ajoutant aux conditions naturellement dangereuses de ce genre d'exploitation. (...) De 1940 à 1951, il y eut 1895 ouvriers tués, soit 158 par an (...). Donc, tous les trois jours de travail, deux mineurs étaient tués en Belgique et chaque fois qu'on extrayait 200 000 tonnes de charbon, un camarade perdait la vie.

Source : Jean Van Lierde, *insoumis*, Coll « La Noria », Labor, 1998, p.102-104

Document 5

La catastrophe de Marcinelle, [le 8 août 1956], avec ses 262 morts dont 136 italiens a (...) une importance exceptionnelle (...). L'Italie (...), émue par les révélations faites à cette occasion sur les conditions d'insécurité dans lesquelles travaillent ses émigrés, va durcir ses exigences vis-à-vis des mines belges et précipiter la décision belge de se tourner vers d'autres « marchés de main-d'œuvre » : Espagne, Grèce, puis Maroc et Turquie (...)

Source : Anne MORELLI, *L'immigration italienne en Belgique, Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur Livres, 2004, p. 211

➤ **Que critiquent les ouvriers italiens vis-à-vis de leurs cadres ?**

.....
.....
.....
.....

➤ **Que craignaient les ouvriers s'ils se plaignaient ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Combien de tués il y a-t-il eu entre 1940 et 1951 ?**

.....
.....

➤ **Comment l'Italie va-t-elle réagir suite à la catastrophe de Marcinelle ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Quelle sera la décision de la Belgique suite à l'attitude de l'Italie ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....